

Document provisoire

Légende

- Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone urbanisée avec procédure de sauvegarde du patrimoine - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone bâtie isolée - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone naturelle
- Zone d'exception
- Zone arrière digue
- Cote de crue centennale
- Sens d'écoulement de la Meuse

Echelle: 1 / 3500

janvier 2021

